

N° 22/DEC/159

DÉCISION DU MAIRE
ORGANISATION D'UNE ANIMATION INTITULÉE « CHARMEUSE DE SERPENT » À
L'OCCASION D'UNE JOURNÉE MÉDIÉVALE, LE 24 AOÛT A L'ESPACE LOUISE
VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec MVP Productions, 8 rue de la Fontaine – 94440 SANTENY ;

D E C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation intitulée « charmeuse de serpent » à l'occasion d'une journée médiévale, le 24 août 2022 à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire MVP Productions, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 250 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 2 août 2022.



Le Maire

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 AOÛT 2022
Et de la publication le 11 AOÛT 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire
Virginie DOUET-



